

PA1 - SITUATION

Mairie de Barfleur
66, rue Saint-Thomas
50760 BARFLEUR

Projet d'aménagement d'une zone de stationnement pour le stade et l'EHPAD

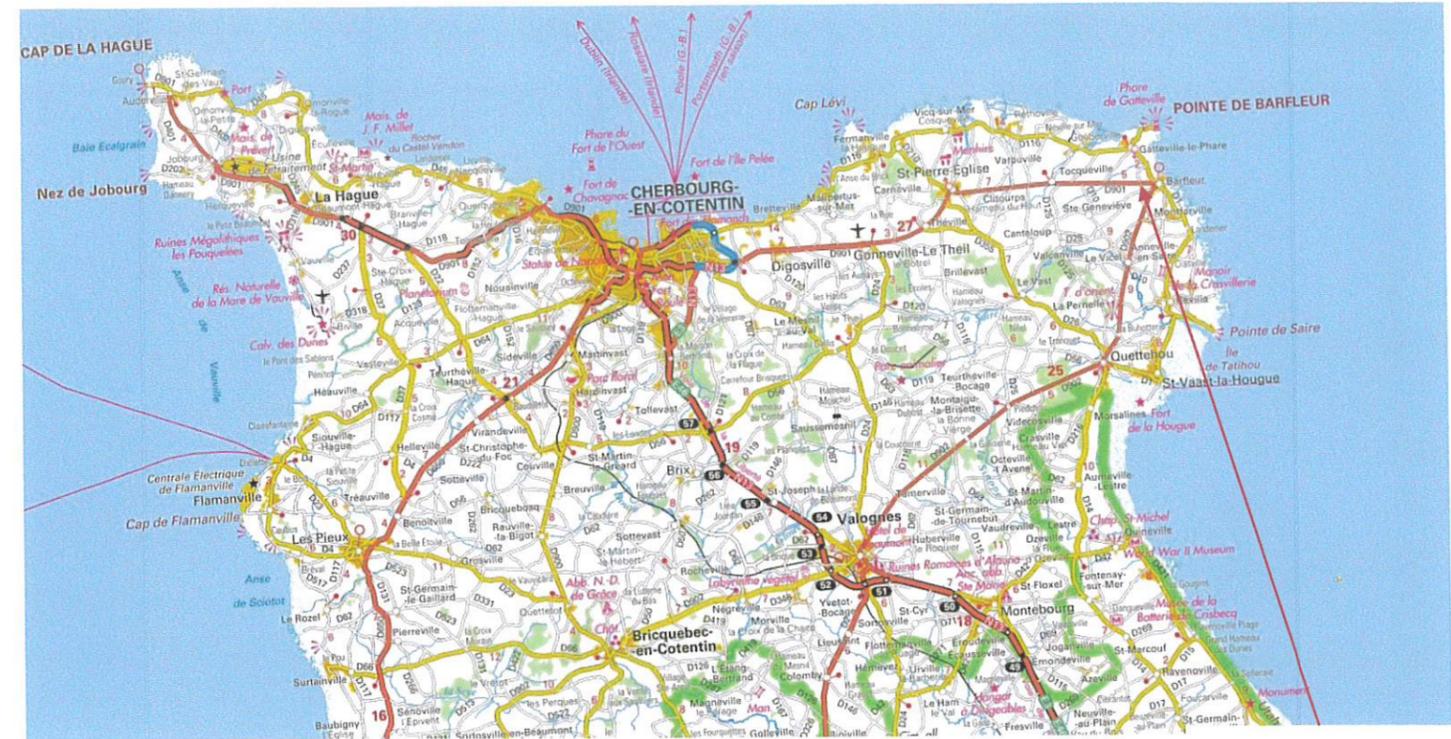
9, rue de Cherbourg

50760 GATTEVILLE-LE-PHARE

et la Grande Rogette
50760 BARFLEUR

PA2 - Notice

Permis d'Aménager



15/01/2020

PA19004

PA1 – Situation	1/25 000
PA1 – Cadastre	1/1 500
PA3 – Plan de l'état actuel.....	1/1 000
PA4 – Plan de composition.....	1/1 000

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
LA MANCHE

Commune :
GATTEVILLE-LE-PHARE

Section : C
Feuille : 000 C 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

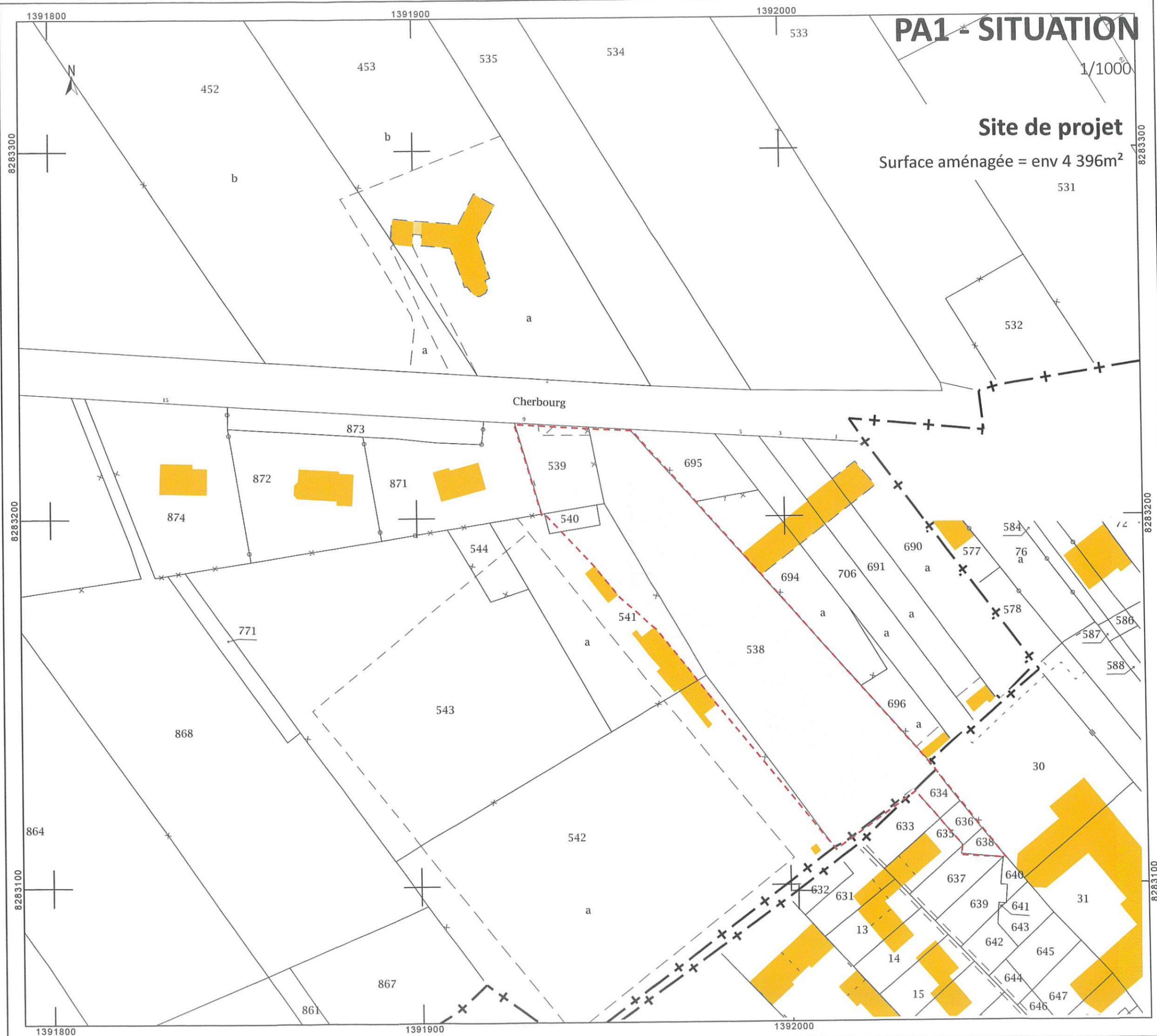
Date d'édition : 12/01/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
CHERBOURG
112 rue de l'Abbaye 50114
50114 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
tél. 02.33.01.62.50 -fax
cdif.cherbourg@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

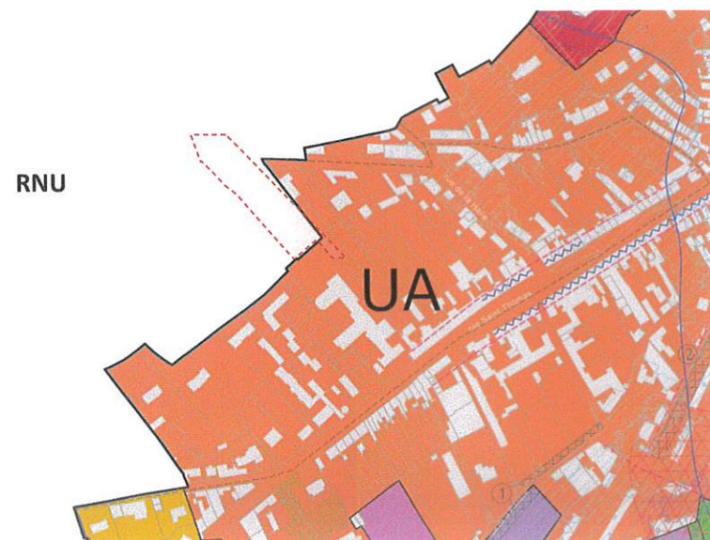
Le site de projet est situé principalement sur la commune de Gatteville-le-Phare. Il concerne les parcelles n°538, 539, 540 et 541 section C feuille 03 du cadastre de la commune de Gatteville-le-Phare ainsi que les parcelles n°634, 636 et 638 section AB de la feuille 01 de la commune de Barfleurl. Le site de projet, situé entre des terrains de sport et une urbanisation assez dense, abritait des jardins familiaux aujourd'hui abandonnés.

Il dispose de deux accès : au Nord par un accès direct à partir de la départementale 901, au Sud-Est à partir de la départementale 902 (rue Saint-Thomas) via l'impasse menant à l'EHPAD.



La commune de Gatteville-le-Phare est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.

La commune de Barfleurl dispose d'un PLU (élaboré conjointement avec la commune de Gatteville-le-Phare). Les parcelles destinées à l'aménagement de l'accès Sud sont situées en zone UA.



Le site de projet est situé à 693m de distance du site classé de la Pointe de Barfleurl (commune de Gatteville-le-Phare) mais est contigu au périmètre du site inscrit de Barfleurl (commune de Barfleurl) au Sud



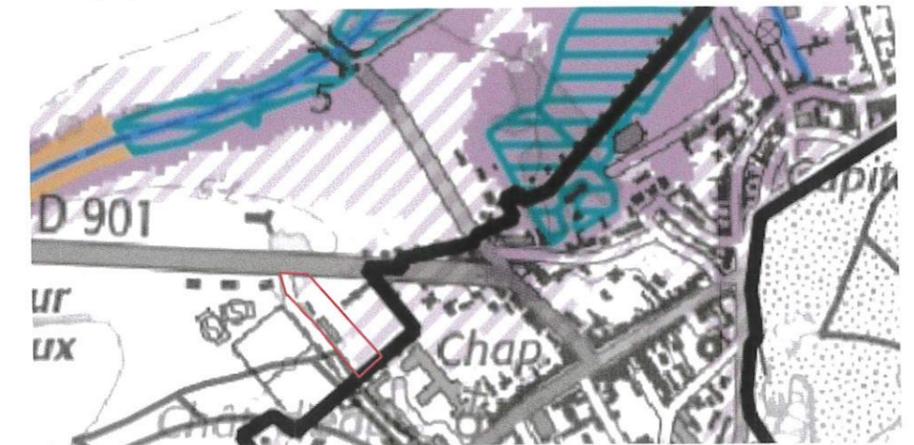
La future voirie prévue au Sud pour réaliser la liaison avec la rue Saint-Thomas s'inscrit à l'intérieur du périmètre du site inscrit de Barfleurl.



Bien que le site ne soit pas directement concerné, on peut également noter la proximité de deux périmètres de monuments inscrits aux Monuments Historiques : Une croix ancienne dans le cimetière et l'église Saint-Nicolas. Les périmètres sont distants respectivement de 243m et 188m. Il n'existe pas de covisibilité entre ces monuments et le site de projet.



La partie Sud du site de projet est répertoriée comme un milieu faiblement prédisposé à la présence de zone humide selon la cartographie de la DREAL.

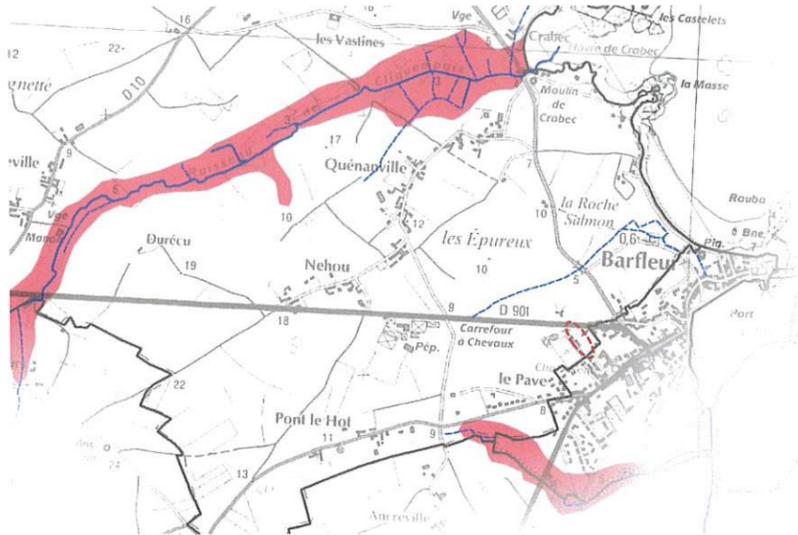


Le site de projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Concernant la trame verte et bleue, le SRCE de Basse-Normandie classe le site en zone bâtie.

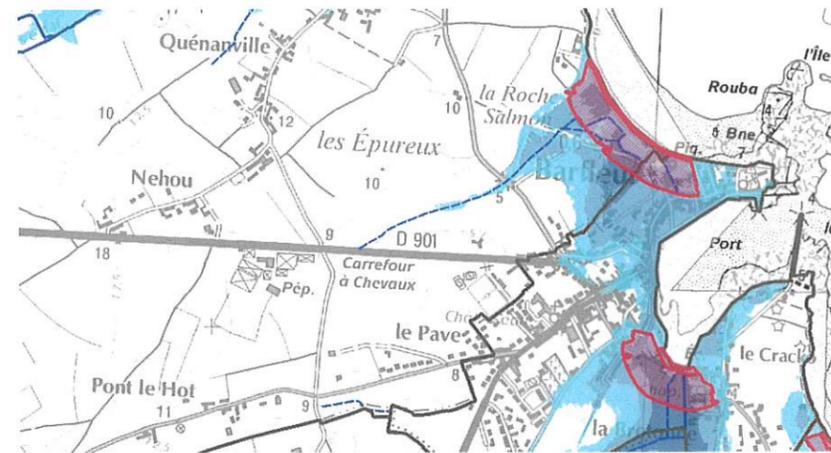


CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le site de projet n'est pas situé en zone inondable.

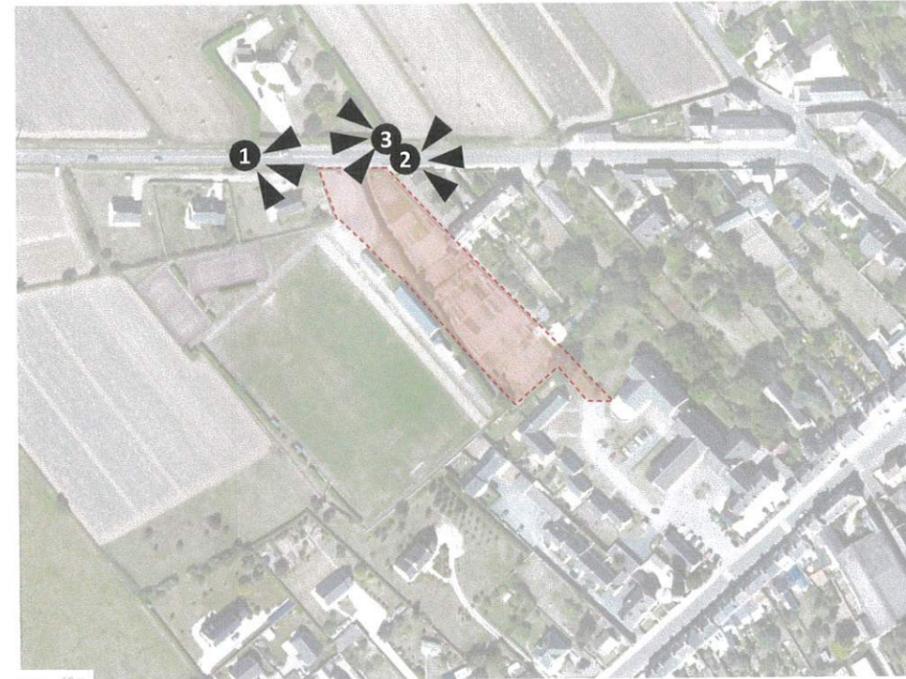
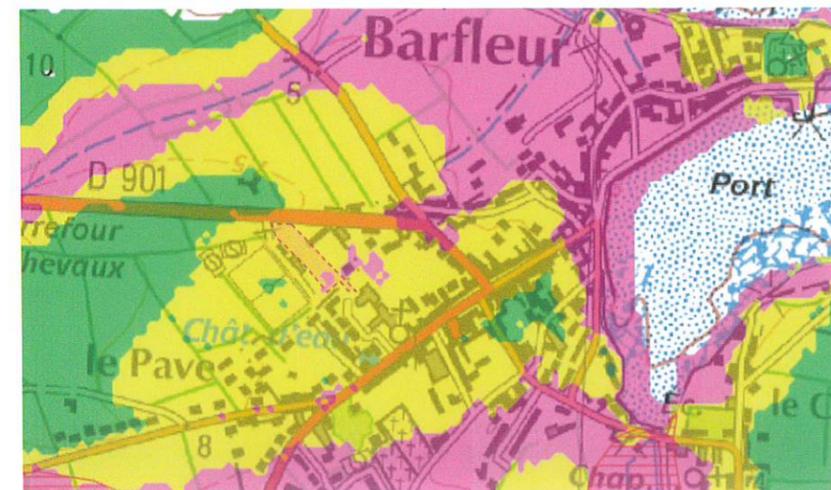


Il n'est pas situé en-dessous du niveau de la mer.



Profondeur des nappes de la Manche
 0 à 1 m Risque pour les réseaux et sous-sols
 1 à 2.5 m Risque pour les sous-sols
 2.5 à 5 m Risque pour les infrastructures profondes

Le Sud de la parcelle présente une profondeur de nappe estimée faible (0 à 1m)

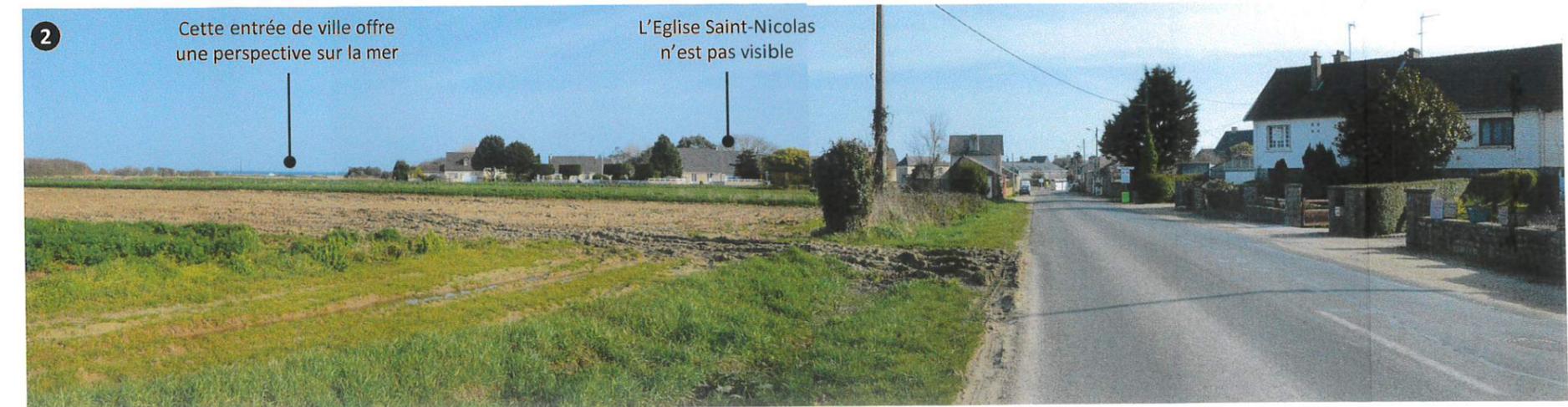


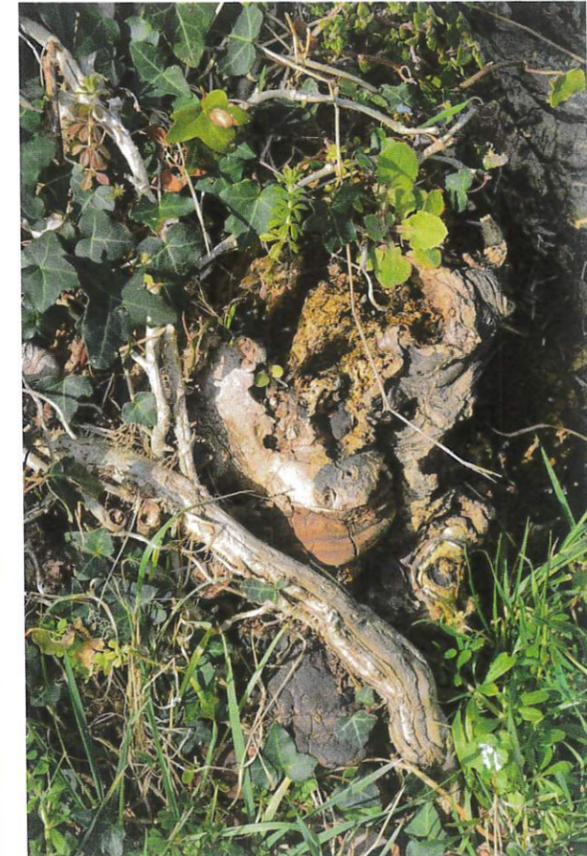
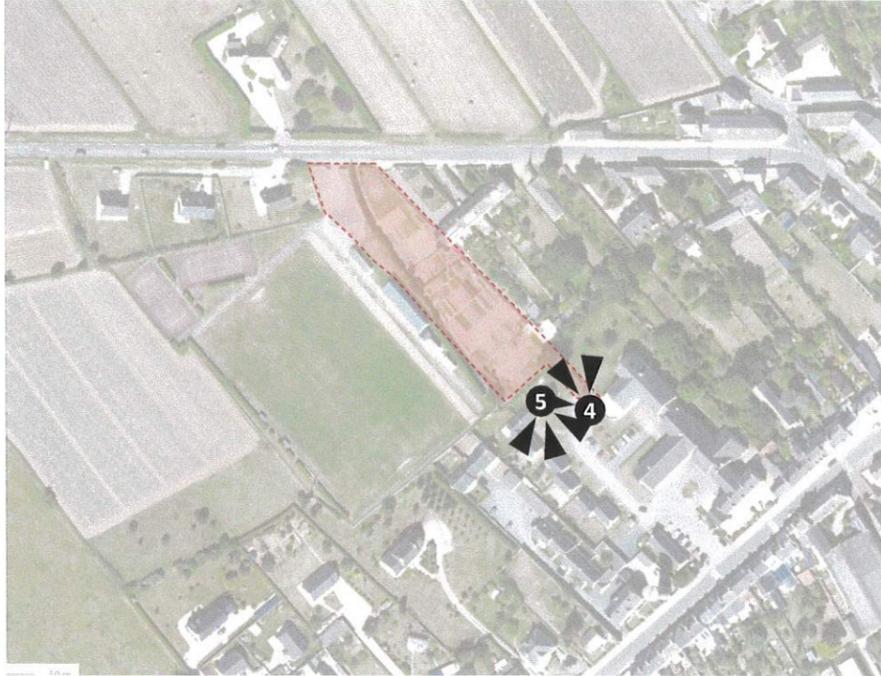
L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Accès Nord

Le site de projet se situe en entrée de ville de Barfleur, sur la RD901. Coté Nord de la route, des haies de conifères taillées, côté Sud, une succession de murets esthétiquement similaires créant un alignement qui annonce l'arrivée dans le cœur de bourg et participe à la qualité paysagère de cette entrée de ville. Depuis ce secteur de la RD901, on peut apercevoir la mer mais en revanche, l'église Saint-Nicolas n'est pas visible.

Enjeu : Préserver la qualité paysagère de l'entée de ville. Conserver et renforcer la présence des murets afin de préserver l'alignement existant. Les murets permettront également de dissimuler en partie la future zone de stationnement.





Accès Sud

Le site de projet est bordé au Sud par une zone urbanisée composée d'un EHPAD et de logements sociaux. La voirie existante prévoit le raccordement avec les parcelles de projet.

Un arbre, très intéressant du point de vue du paysage, vient surplomber le futur accès à la zone de stationnement. Il a tout d'abord été envisagé de le préserver. Malheureusement, l'arbre présente différents signes de faiblesse : branches cassées, port penché, présence de bois pourri au pied. De plus, son système racinaire apparait très proche de la surface. L'état sanitaire de l'arbre est donc mauvais. La mise en œuvre de travaux à ses pieds le condamnerait de manière certaine et risquerait d'entraîner sa chute. Son port penché nécessiterait de plus de le tailler. Il a donc été décidé de le supprimer.

Enjeu : Assurer une liaison douce entre le quartier habité et la future zone de stationnement (et les terrains de sport).

LE PAYSAGE DE LA PARCELLE

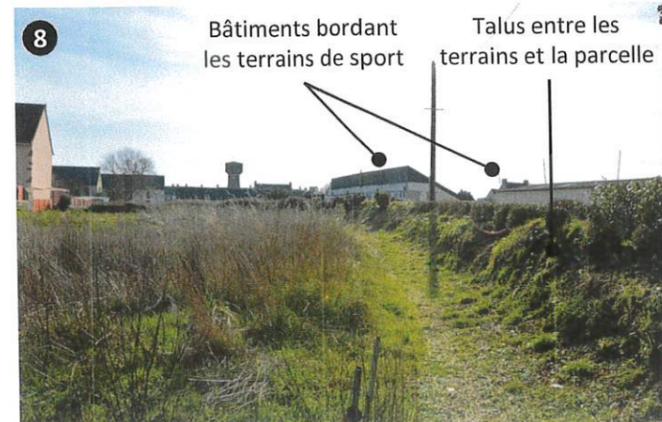
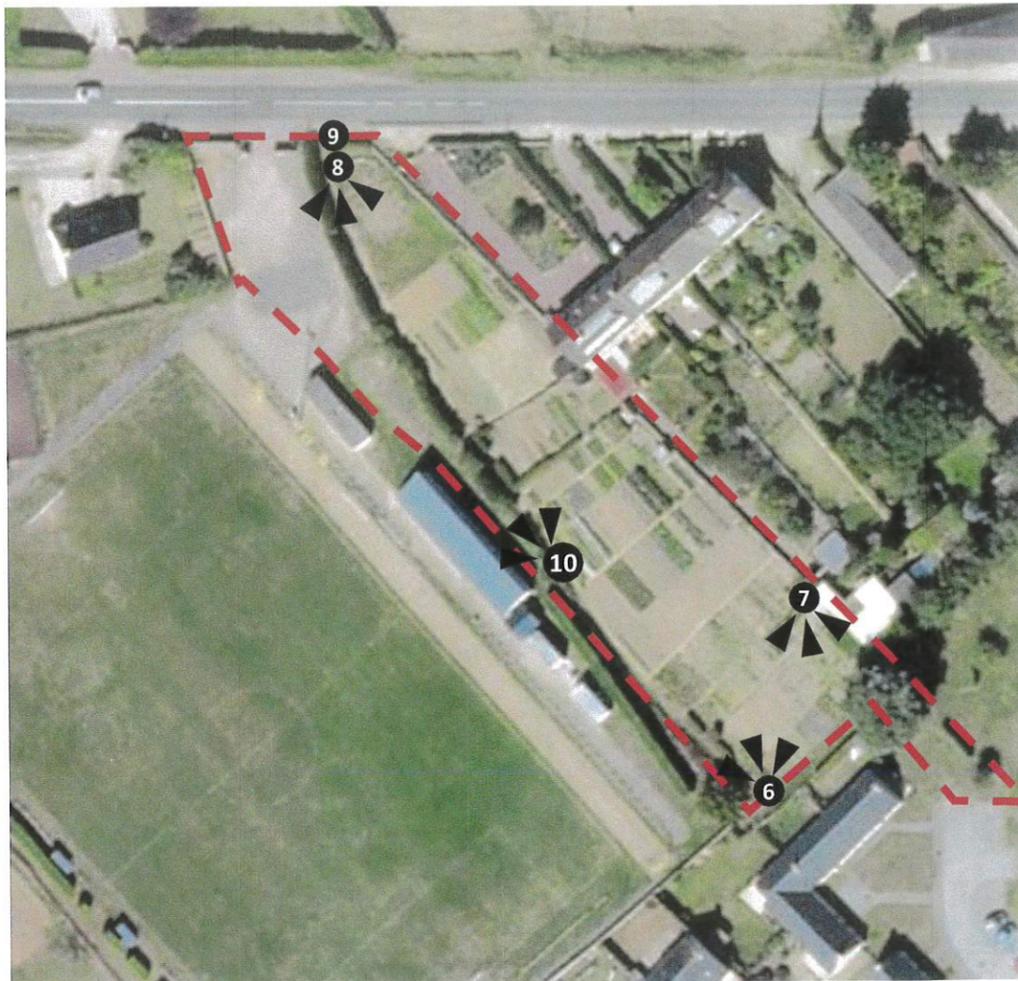
PA 3— Plan de l'état actuel
1/500

Topographie du site

La parcelle est relativement plane mais ponctuée d'une multitude de micro-reliefs liés à son ancienne organisation (jardins familiaux). Elle se situe en contrebas de tout ce qui l'entoure : son niveau est plus bas que la RD (environ 80cm au-niveau de l'entrée), plus bas que les terrains de sport (environ 50cm au-niveau du bâtiment principal), plus bas que les habitations situées autour.

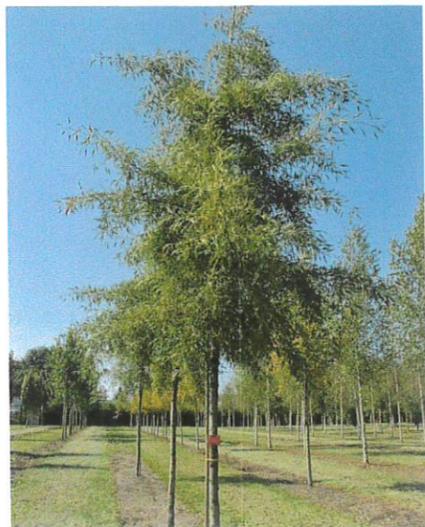


LE PAYSAGE DE LA PARCELLE





Par exemple :
Alnus glutinosa 'Imperialis'



PRÉSENTATION DU PROJET

Présentation du projet

Le projet consiste en la création d'une zone de stationnement de :

- 68 places en enrobé (dont 4 places PMR)
- 45 places enherbées (mélange terre/pierre)

Soit 113 places au total. Son usage est destiné aux utilisateurs des équipements sportifs, au fonctionnement de l'EHPAD et pour les visiteurs en périodes touristiques (accès rapide au cœur de bourg)

A l'entrée du parking, à partir de la RD, l'alignement de murets est renforcé avec la construction d'un nouveau muret, d'aspect identique, en pendant du muret existant (entrée des terrains de sport) Cet aménagement permet de limiter la vue sur les véhicules en stationnement depuis l'entrée de ville. L'implantation de lignes d'arbres va réduire la perception de la profondeur du parking.

Afin de réduire les surfaces imperméabilisées, la partie centrale du parking est réalisée en mélange terre/pierre engazonné.

Des cheminements piétons en sable stabilisé permettent des déplacements sécurisés et confortables afin de relier le secteur urbanisé, la zone de stationnement et les terrains de sport.

Palette végétale

Les noues seront engazonnées d'un mélange d'herbacées adaptées aux terrains frais.

L'objectif est de créer une palette végétale cohérente avec les plantations déjà réalisées ailleurs dans le cœur de bourg et de limiter les travaux d'entretien nécessaires. Les végétaux choisis, notamment les arbres, doivent également pouvoir supporter la proximité de la mer. L'ambiance végétale recherchée est plutôt exotique avec une dominante de végétaux persistants.

Par exemple :



Phormiums



Pittosporum tobira 'Nana'



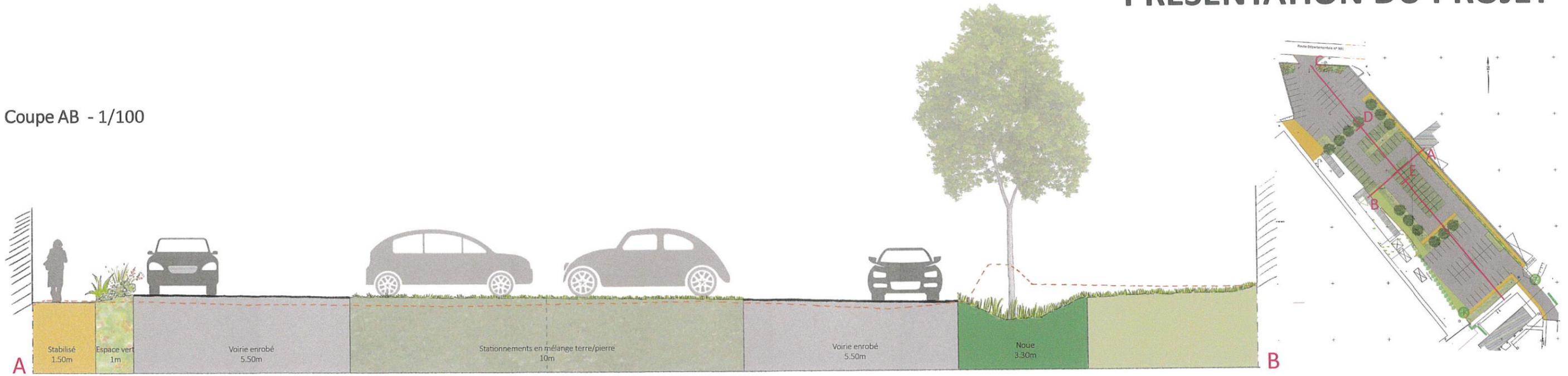
Hebe (véroniques)



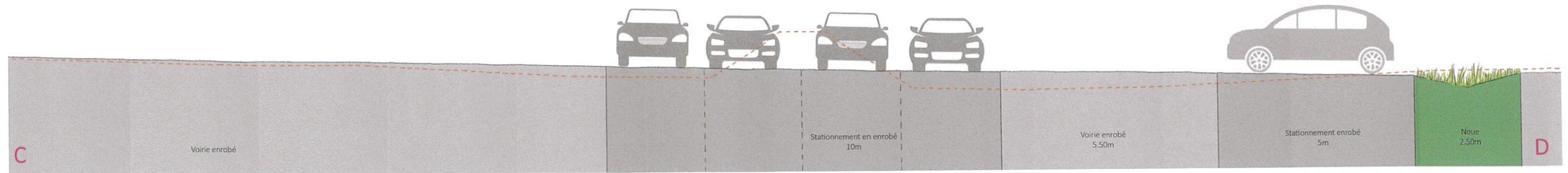
Agapanthe

PRÉSENTATION DU PROJET

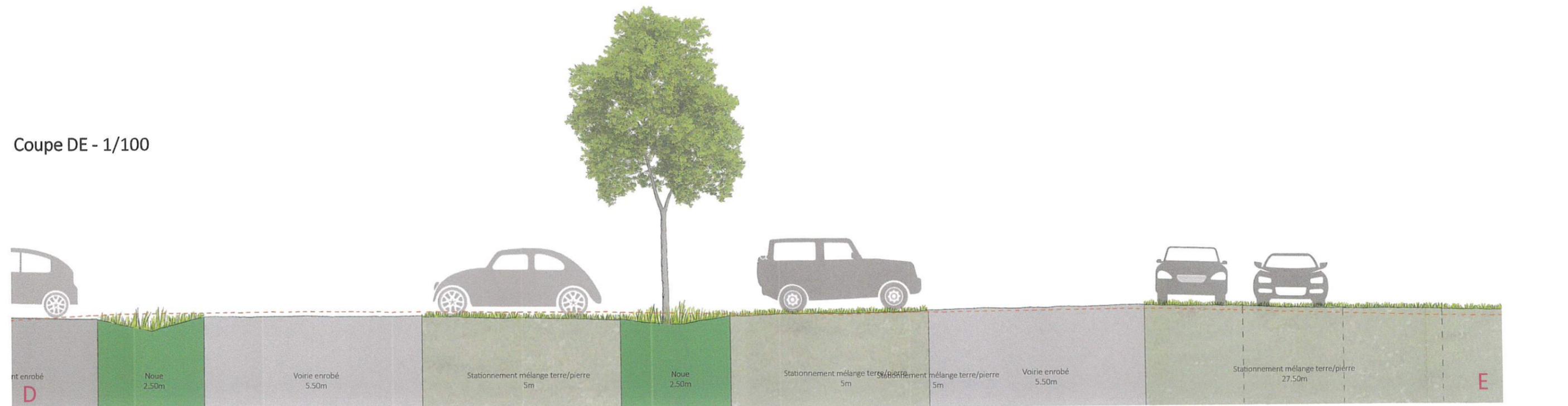
Coupe AB - 1/100



Coupe CD - 1/100

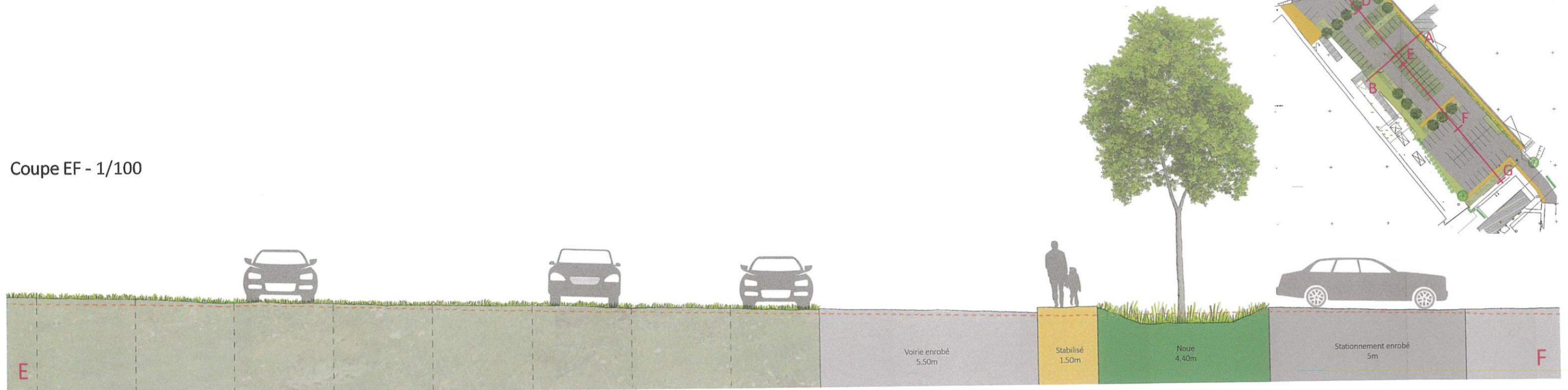


Coupe DE - 1/100

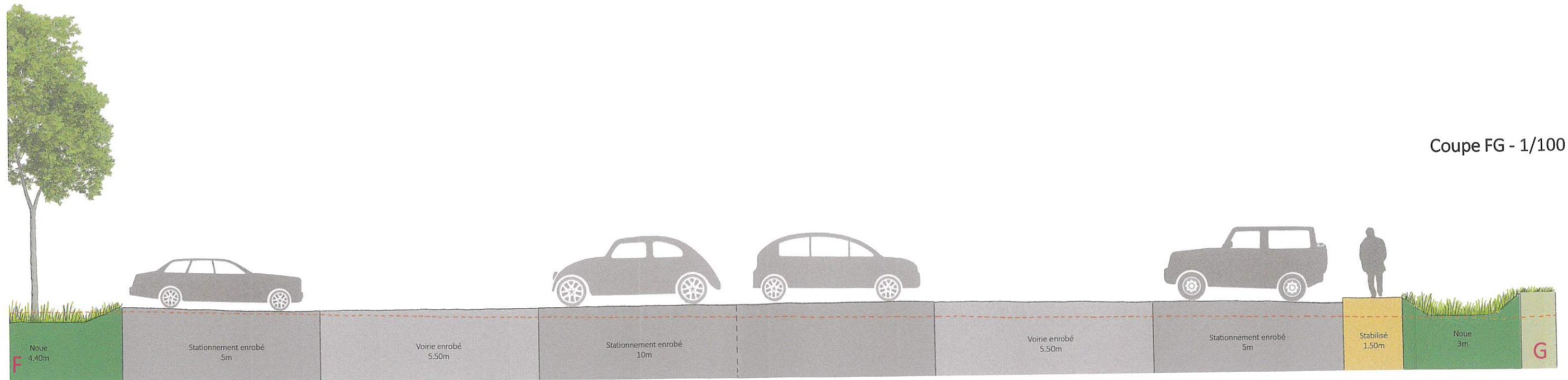


PRÉSENTATION DU PROJET

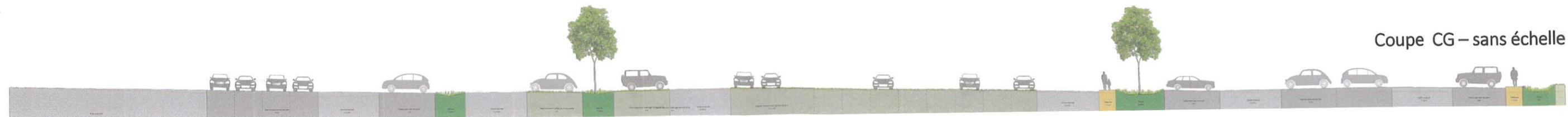
Coupe EF - 1/100



Coupe FG - 1/100



Coupe CG - sans échelle



Perspective depuis l'entrée coté RD901



L'aménageur propose d'appliquer le programme défini ci-après :

VOIRIE

Caractéristiques générales

La voirie à réaliser dans le cadre de l'aménagement est constituée par une entrée par la Route Départementale 901 au Nord de 7.30ml de large et un accès au Sud en prolongement de la rue Saint-Thomas Becket de 5.00ml de large (même largeur que rue actuelle).

Cet espace de stationnement est décomposé en 3 zones bien distinctes :

- La partie Nord pour le stade ;
- La partie centrale, utile au tourisme estival ;
- La partie Sud pour l'EHPAD

L'entrée Nord donne sur deux voies de 5.50ml de largeur desservant des places de stationnement et se raccordant au Sud-Est pour desservir la deuxième partie de l'espace de stationnements.

Cette partie Nord propose 31 places de stationnements dont 2 places aux normes PMR.

La partie centrale de la zone de stationnement, dont l'accès se fait par les zones Nord et Sud, est composée d'une allée de 5.50ml de largeur en U puis de deux allées axées Nord-Ouest – Sud-Est desservant une zone centrale de stationnements se raccordant au Sud-Est pour desservir la dernière partie de l'espace de stationnements.

Cette partie centrale propose 45 places de stationnements.

La partie Sud propose une zone de stationnement en U se raccordant à la rue Saint-Thomas Becket. La voie a une largeur de 5.50ml et dessert des places de stationnement de chaque côté.

Cette partie Sud propose 37 places de stationnements dont 2 places aux normes PMR.

L'ensemble du stationnement propose donc 113 places dont 4 places aux normes PMR.

Voiries

L'ensemble de la voirie sera terrassé et empierré. Une partie de la voirie se trouve en remblai.

Les pentes de la voie sont inférieures à 4 % et les dévers de la voie ne dépasseront pas 2.5%.

La constitution de la voirie sera composée :

- Un géotextile ;
- Une couche de forme GNT 0/60 ou 0/80 sur 0.30m après compactage ;
- Une couche de base GNT 0.31.5 sur 0.10m après compactage ;
- Une couche d'accrochage ;

L'objectif de portance est d'atteindre une plateforme de niveau PF2.

La chaussée sera revêtue d'une couche de béton bitumineux 0/10 noir dosé à 120kg/m².

La voirie sera limitée par des bordures T2 avec 12cm de vue, 2cm de vue au niveau des accès piétons et 0cm de vue au niveau des stationnements en mélange terre-pierre engazonné.

Un trottoir est aménagé à l'Est dans la longueur du terrain (axe Nord-Ouest – Sud-Est) le long de la parcelle voisine. Il sera séparé de la voirie par des espaces verts avec des bordures P1.

Stationnements

L'ensemble des stationnements sera terrassé et empierré. Une partie de ces stationnements se trouve en remblai.

Les pentes des places sont inférieures à 3 % (2% en moyenne) et les dévers de la voie ne dépasseront pas 2% sur les places traditionnelles et respecteront les normes pour les places pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Trois zones de stationnements distinctes sont repérées :

- La zone Nord en béton bitumineux 0/10 noir ;
- La zone Centrale en mélange terre-pierre engazonné ;
- La zone Sud en béton bitumineux 0/10 noir.

La constitution des stationnements pour les zones Nord et Sud sera composée :

- Un géotextile ;
- Une couche de forme GNT 0/60 ou 0/80 sur 0.30m après compactage ;
- Une couche de base GNT 0.31.5 sur 0.10m après compactage ;
- Une couche d'accrochage ;
- Une couche de béton bitumineux 0/10 noir dosé à 120kg/m².

La constitution des stationnements pour la zone centrale sera composée :

- Un géotextile ;
- Une couche de forme GNT 0/80 ou 0/100 sur 0.30m après compactage ;
- Une couche de mélange terre-pierre engazonné sur 0.15m.

ESPACES VERTS

Les espaces verts comportent :

- Des noues engazonnées d'un mélange d'herbacées adaptées aux terrains frais ;
- Des arbres haute-tige à petit développement situés dans les noues ;
- Des zones engazonnées ;
- Des espaces plantés principalement d'arbustes et de quelques vivaces.

Les travaux comprennent :

- Décapage de la terre végétale en place pour réutilisation dans les espaces plantés ;
- Décompactage des zones plantées, préparation du terrain ;
- Réalisation des fosses de plantation ;
- Plantation des arbres, arbustes et vivaces y compris le paillage ;
- Tuteurage des arbres ;
- Engazonnement

ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Les eaux de ruissellement de la voirie seront collectées et dirigées par des grilles-avaloirs ou directement vers des noues d'infiltration et de régulation.

Le volume des noues est de 79.40 m³ permettant la régulation des eaux pluviales pour un débit de rejet de 10l/s/ha (besoin de 79.07m³).

Il sera posé des grilles carrées pour recueillir les eaux de ruissellement en surverse de chaque noue.

Les trop-pleins des noues seront raccordés soit à une autre noue, soit au réseau d'assainissement des eaux pluviales existant. Ce réseau traverse du Nord au Sud la parcelle à l'Ouest de celle-ci et rejoint actuellement un fossé derrière l'EHPAD. Le projet le dévoiera et le raccordera sur le réseau des eaux pluviales situé rue Saint-Thomas Becket.

Des canalisations gravitaires seront réalisées, par des canalisations PVC CR8 de diamètre 250mm (pour les grilles) et 300mm (pour les trop-pleins des noues) jusqu'au réseau principal existant. La canalisation de raccordement sur le réseau existant sera en PVC CR8 de diamètre 300mm. La pente maximale de cette canalisation principale ne dépassera pas les 3%.

La localisation des ouvrages des réseaux Eaux Pluviales (collecteurs, regards de visite, regards de branchement, grilles avaloir) est susceptible de varier en fonction de l'étude technique. L'implantation planimétrique définie au plan est indicative.

Les implantations altimétriques des fils d'eau des réseaux principaux à créer, dépendantes des altitudes des réseaux existants et des croisements de réseaux pouvant être rencontrés, ne sont pas définitives. Elles seront précisées, ultérieurement, lors de l'établissement des plans DCE.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le réseau d'éclairage public sera réalisé en souterrain. Les candélabres seront posés suivant les besoins d'éclairage de la voirie (voir plan). Les mats cylindro-conique auront une hauteur de 5ml et l'éclairage avec des lanternes (simple feu ou double feux sur crose) à Led 3000°k.

Le réseau sera raccordé sur le candélabre existant le plus proche ou à partir d'une nouvelle armoire d'éclairage public.

Les choix du modèle, du type de lanterne et de la couleur seront déterminés par la Commune.

La localisation des ouvrages du réseau ECLAIRAGE PUBLIC (câbles d'alimentation, candélabres) est susceptible de varier en fonction de l'étude technique.

Le dossier d'exécution sera soumis à l'agrément du service gestionnaire de ce réseau.